

## Procès-verbal du conseil d'école du 3 février 2017

### Ecole Les Peupliers Saint André Lez Lille

Point sur l'organisation du temps scolaire à l'école :

Après réunion du conseil des maîtres et consultation des parents d'élèves, un nouveau schéma d'organisation est proposé.

L'équipe éducative et les parents d'élèves souhaitent ainsi :

- Retrouver des horaires identiques pour tous les élèves, en maternelle comme en élémentaire
- Allonger le temps de travail des matinées à 3h30 et décaler l'heure de début de classe à 8h30 : afin d'optimiser les temps d'apprentissage en profitant des créneaux où les élèves sont les plus réceptifs et productifs
- Ecourter le temps de la pause méridienne de 2h15 à 2h00
- Offrir un temps de NAP commun (tous sur le même jour et le même créneau horaire) et élargi (de 1h15 à 2h00)
- Permettre un allègement des journées en maternelle. Si l'ajout d'une 5<sup>e</sup> matinée est bénéfique au niveau des apprentissages pour tous, le cumul de 9 demi-journées avec une amplitude horaire quotidienne quasi identique à avant la réforme, ne semble pas au final être adapté au rythme des maternels. D'autant plus que le temps de NAP est proposé aux élèves de grande section sur le temps de la pause méridienne. La question d'une fatigue accrue est fortement soulignée et mise en avant par l'ensemble de la communauté consultée.

Cette proposition d'EDT a été présentée en mairie lors d'une réunion du comité de pilotage qui avait permis de construire l'actuel aménagement des rythmes. La mairie a entendu certains arguments. Elle est favorable à une nouvelle organisation en vue d'ajuster les horaires d'élémentaire et de maternelle et propose un nouvel emploi du temps à cette fin.

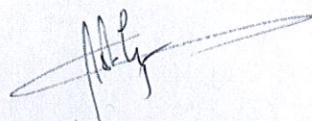
Sont ainsi proposés au vote :


- Un maintien de l'emploi du temps actuel
- Un nouvel emploi du temps à l'initiative de l'équipe enseignante et des représentants de parents d'élèves (EDT 1)
- Un nouvel emploi du temps présenté par la mairie (EDT 2)

Résultats :

- Abstention : 0
- Maintien : 1 voix
- EDT 1 : 25 voix
- EDT 2 : 2 voix

Après délibération du conseil d'école, L'EDT 1 est adopté.cf, grille jointe

  
secrétaire de  
séance

  
M<sup>me</sup> Bouc, directrice